

Assemblée générale extraordinaire BECI Æ Union des Entreprises de Bruxelles asbl

Nos membres sont invités à assister à une Assemblée Générale extraordinaire de BECI . Union des Entreprises de Bruxelles qui se tiendra au siège social, 500 Avenue Louise à 1050 Bruxelles le

Mercredi 14 juin 2023 à 10h15

Seul point à l'Ordre du jour : Modification des statuts

Les objectifs de la modification proposée des statuts sont la mise en conformité avec le nouveau Code des Sociétés et Associations, la simplification et l'harmonisation de la gouvernance entre les 2 organisations BECI (à savoir la Chambre de Commerce et l'Union des Entreprises de Bruxelles) et l'intégration de principes de gouvernance durable. Les chapitres faisant l'objet des modifications sont :

Titre I (ajout du nom BECI et modernisation de l'objet et des activités), Titre II (élargissement membres effectifs, révision plafond cotisations, définition membres adhérents), Titre III (révision durée mandats, Composition comité exécutif, ajout article conflit d'intérêt, conditions pour être administrateur), Titre IV (adaptation au CSA), Titre V (ajout commissaire réviseur), Titre VI (conditions liquidation réécrit), Nouveau Titre VII (Règlement d'ordre Intérieur) et Titre VIII (dispositions finales réécrit)

Si le quorum nécessaire pour adopter les nouveaux statuts n'est pas atteint, une nouvelle réunion de l'Assemblée générale aura lieu **le jeudi 29 juin 2023 à 12h15** au siège social de BECI.

Cette deuxième assemblée statuera à la majorité simple de membres présents ou représentés

Le texte intégral des modifications peut être consulté en détail sur le site web de BECI : www.beci.be (rubrique à propos) . voir le QR code

Annick Hernot
Président